

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'artisanat, du commerce
et du tourisme

Arrêté du **13 JUIL. 2012**

**portant attribution de la médaille du tourisme à des personnes de nationalité française
résidant à l'étranger ou de nationalité étrangère, résidant en France ou à l'étranger,
au titre de la promotion de l'année 2012
(promotion du 14 juillet 2012)**

NOR : ACTI12253937A

La ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme,

Vu le décret n°89-693 du 21 septembre 1989 modifié, instituant la médaille du tourisme et notamment son article 7 ;

Vu l'avis du ministre des affaires étrangères,

Arrête

Article 1^{er}

La médaille du tourisme est attribuée aux personnes de nationalité française, résidant à l'étranger, désignées ci-après :

- Echelon «Argent » à titre exceptionnel

M. SCHOULLER Xavier – Portsmouth (Grande Bretagne)

- Echelon « Argent »

Mme FOULQUIER Corinne – Vienne (Autriche)

- Echelon « Bronze »

Mme SOMA Nathalie – Southsea (Grande Bretagne)

Mme BODALO Liliane – Madrid (Espagne)

Article 2

La médaille du tourisme est attribuée aux personnes de nationalité étrangère, résidant en France, désignées ci-après :

- Echelon « Bronze »

M. BRUCHMANN Olaf (Allemagne), résidant à Paris VII ème

M. MARTINS-BREJO José (Portugal), résidant en Seine-et-Marne

Article 3

La médaille du tourisme est attribuée aux personnes de nationalité étrangère, résidant à l'étranger, désignées ci-après :

- Echelon « Or » à titre exceptionnel

M. HONG Ki Chung – Séoul (Corée du Sud)

- Echelon « Bronze »

M. LOPEZ Mariano – Madrid (Espagne)

M. OLIVERO Manlio – Milan (Italie)

M. REA TREW John – Belfast (Royaume-Uni)

M. SCOTT Clive – Melbourne (Australie)

Mme AGUERRE Gabriela – Sao Paulo (Brésil)

M. ALMEIDA Marcos-Augusto – Salvador (Brésil)

M. COSTA LIMA PINHEIRO MAIA Bismarck– Fortaleza (Brésil)

M. FAJARDO Frederico – Belo Horizonte (Brésil)

M. de GIRARD de CHARBONNIÈRES Antoine – Rio de Janeiro (Brésil)

Mme MENDONÇA Claudia Maria – Manaus (Brésil)

Mme URQUIZA Mercedes – Andar (Brésil)

M. VAMPRE do NASCIMENTO Eduardo – Sao Paulo (Brésil)

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel des Décorations, Médailles et Récompenses.

Fait le **13 JUIL. 2012**

La ministre de l'artisanat,
du commerce et du tourisme,


Sylvia Pinel
Sylvia PINEL